Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DJS 127 Terrain d'Éducation Physique Edouard Pailleron (19e) - Couverture des terrains de tennis - Dépose d'une demande de permis de construire.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer un permis de construire concernant la couverture des deux terrains de tennis du terrain d'éducation physique Edouard Pailleron (19e) ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de permis de construire concernant la couverture des deux terrains de tennis du TEP Edouard Pailleron (19e).

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO